



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 01/2022

Vevey, le 24 janvier 2022

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 3 février 2022**

**Réponse à l'interpellation de M. Jean-Marc Roduit, Le Centre – Les Vert'libéraux, intitulée
« Collège du cycle secondaire sur le terrain de Copet 3 », déposée lors de la séance du
Conseil communal du 7 octobre 2021**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Ci-dessous les réponses de la Municipalité aux questions de l'interpellant dans le cadre de l'interpellation citée sous rubrique :

1. Quelle est la position de l'actuelle Municipalité au sujet de ce projet de collège sur le site de Copet ?

Dans son arrêt du 20 novembre 2020, le Tribunal fédéral a estimé que la commune de Vevey basait son projet, reconnu d'intérêt public, sur des outils urbanistiques obsolètes. La révision du Plan directeur communal (PDCom) et des premiers plan d'affectation (PA-NO et PA-privés) entreront en vigueur en 2024 selon le nouveau calendrier prévisionnel.

Ainsi, et suite à la décision du Tribunal fédéral, mais également en lien avec une actualisation des données démographiques, le projet du collège à Gilamont est abandonné. En effet, sa réalisation est jugée, beaucoup trop lointaine et incertaine, la Municipalité communiquera au Conseil le plan stratégique complet pour le bâti scolaire et les structures d'accueil de jour durant le premier trimestre 2022

Quel est le réel besoin aujourd'hui ?

Le besoin en salles, tant pour le primaire que pour le secondaire reste marqué. Les rentrées scolaires ces dernières années ont été tendues puisqu'il n'y avait pas de salles disponibles pour favoriser une organisation scolaire optimale : quand un collège est plein, c'est toute l'organisation scolaire qui doit être repensée avec des rocade dans d'autres collèges, dans des aires d'enseignement qui ne répondent plus à l'offre de proximité usuellement assurée pour les plus jeunes élèves notamment. L'enseignement y est parfois péjoré au vu du manque de salles de dégagement par exemple.

2. Si le projet du collège de Gilamont venait à être enterré définitivement, quelle sera la stratégie de la Municipalité en matière de constructions d'infrastructures scolaires et sportives ?

La Municipalité planche à présent sur une stratégie globale pour le bâti scolaire et l'accueil collectif des écoliers notamment. Ses objectifs sont de répondre aux besoins en créant de nouveaux espaces et en procédant aux rénovations nécessaires. Le plan sera dévoilé au premier trimestre 2022.

3. Si le projet du collège de Gilamont venait à être enterré définitivement, quelle est la position de la Municipalité quant au plafond d'endettement de 275 millions ?

L'augmentation évoquée par l'interpellant concernait le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016. Ce plafond a été remplacé par le plafond pour la législature 2016-2021 (2016/P41) qui lui-même a été remplacé par le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 (2021/P35). La Municipalité ne peut donc pas prendre position sur un préavis qui n'est plus en vigueur.

L'abandon de cette construction a été pris en compte tant dans le plan des investissements que dans le calcul du plafond d'endettement approuvé par le Conseil communal en décembre 2021 (2021/P35).

4. Pourriez-vous nous indiquer quelles sont les mesures mise en place par le service de l'éducation et le service des sports, depuis août 2018, pour faire face à la non-construction des 43 salles d'enseignement des 17 salles spéciales et de la salle omnisport (triple salle) ?

Le Conseil communal a autorisé la dépense de CHF 1'991'500.- pour l'adaptation du bâti scolaire en 2018 (PR 10/2018) afin de répondre aux exigences liées à l'accueil parascolaire et saisir des opportunités de créer de nouveaux espaces pour les écoles. Dès cette date, le Service de la famille, de l'éducation et du sport, en collaboration avec BAT, a ainsi agi de la manière suivante :

- Création de 3 nouvelles salles pour les écoles, à savoir 2 petites salles de dégagement (20 et 40m²) dans les extrémités des corridors aux Collèges de Clos et Kratzer et 1 salle d'enseignement en lieu et place de la cuisine du 3ème étage au Collège des Crosets.
- Mais utilisation de 4 salles pour les besoins parascolaires : 2 salles d'enseignement au rez du Collège de Clos ont été transformées en faveur d'1 unité d'accueil parascolaire (UAP) et 1 salle de dégagement au Collège de Plan a été adaptée pour y créer 1 salle d'accueil parascolaire pour les enfants à besoins particuliers. Suite à la fermeture de la garderie Les Petits Pois et le rapatriement d'un groupe de moyens à la Campanule, sur le site de la garderie Les Marionnettes, l'UAP Campanule a été transférée dans le collège de Charmontey dans 1 salle d'enseignement transformée pour les besoins parascolaires.

La réponse de la Ville aux obligations légales de développer des places en accueil parascolaire a entraîné la perte au final d'une salle d'enseignement, mettant le dispositif scolaire encore plus sous pression.


En ce qui concerne le sport, c'est la fréquentation de la salle des Galeries du Rivage qui a augmenté et ce malgré les réticences initiales de l'école : la salle n'est en effet pas totalement adaptée aux sports scolaires et possède une configuration complexe pour gérer les groupes d'écoliers : très grand espace ouvert où la surveillance des élèves est difficile à assurer.

L'utilisation plus intensive de la salle a également fait émerger des problèmes de cohabitation avec les écoliers étudiant dans les hauts de l'immeuble, du fait du bruit occasionné par les activités sportives.

5. Serait-il possible de savoir quels sont les montants effectivement dépensés pour ce projet et les frais judiciaires y relatifs ?

A ce jour un montant de CHF 4'995'145.52 a été dépensé depuis 2012, y.c. les frais de justice d'un montant de CHF176'071.90. Une partie de ces dépenses ont déjà été amorties et la Municipalité a déposé un préavis (2022/P01) pour l'amortissement du solde. L'abandon du projet déclenche actuellement la phase d'établissement des factures finales des mandataires. S'il est difficile de pouvoir estimer précisément les montants encore dus pour des prestations engagées en attente du début du chantier, un ordre de grandeur de CHF 500'000.- peut néanmoins être articulé.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 24 janvier 2022

Au nom de la Municipalité
le Syndic  le Secrétaire 
Yvan Luccarini  Grégoire Halter

Municipal-e délégué-e:

- Laurie Willommet, FAM ;
- Pascal Moillat, BAT.

Annexe : Interpellation

Collège du cycle secondaire sur le terrain Copet 3

Bref rappel :

La construction du collège sur le terrain dit de « Copet 3 » était le projet phare et prioritaire de ces deux dernières législatures. Les élèves et les enseignants de notre ville attendait avec impatience la réalisation de cet ouvrage.

Le préavis No 13/2013, du 18 avril 2013, demandait un crédit de 4'830'000.- pour financer les études pour la construction du nouveau collège du cycle secondaire.

Le 3 septembre 2015, le Conseil communal de Vevey (à une très large majorité, un certain nombre d'avis contraires et huit abstentions) accordait CHF 55'670'000.- pour la construction du nouveau collège du cycle secondaire et CHF 6'500'000.- pour la dépollution du site « Copet 3 ».

La fin des travaux était prévue pour la rentrée scolaire d'août 2018, où 800 élèves et 150 enseignants ainsi que des employés administratifs auraient dû intégrer ce nouveau collège.

Les locaux à bâtir se résumait ainsi :

- les espaces d'accueil nécessaires pour 800 élèves ;
- 43 salles d'enseignement et de dégagement ;
- 17 salles spéciales ;
- 1 salle omnisport (triple salle) ouverte aux clubs sportifs, pouvant accueillir du Public ;
- 1 restaurant scolaire de 300 places, avec cuisine de régénération ;
- 1 aula modulable de 280 places, en liaison avec le restaurant scolaire ;
- 1 centre de documentation ouvert au public, antenne de la bibliothèque municipale ;
- 1 préau scolaire.

Afin d'assurer le financement de la construction du collège de Gilamont, la Municipalité avait sollicité une augmentation de son plafond d'endettement de CHF 75 mio pour atteindre le plafond de 275 mio de francs (préavis No 03/2015). Augmentation conditionnée à la construction du collège.

Suite aux oppositions formulées, après six ans de procédure, le Tribunal fédéral a tranché en faveur des opposants et dit non au collège sur le site de « Copet ».

Dans le 24 heures en ligne, du 11 novembre 2020, Elina Leimgruber, ancienne Syndique, affirmait que le Tribunal fédéral ne disait pas qu'on ne pouvait pas construire de collège à cet endroit, mais qu'il fallait d'abord terminer la révision de nos outils de planification. Elle affirmait aussi que Vevey payait ainsi le retard de planification pris lors des sept dernières législatures.

Dans le cadre la nouvelle législature avec 6 nouveaux Municipaux, je souhaite vous poser les questions suivantes sur une problématique qui touche de près l'ensemble de la population.

Mes questions :

1. Quelle est la position de l'actuelle Municipalité au sujet de ce projet de collège sur le site de Copet ? Quel est le réel besoin aujourd'hui ?
2. Si le projet du collège de Gilamont venait à être enterré définitivement, quelle sera la stratégie de la Municipalité en matière de constructions d'infrastructures scolaires et sportives ?
3. Si le projet du collège de Gilamont venait à être enterré définitivement, quelle est la position de la Municipalité quand au plafond d'endettement de 275 millions ?
4. Pourriez-vous nous indiquer quelles sont les mesures mise en place par le service de l'éducation et le service des sports, depuis août 2018, pour faire face à la non-construction des 43 salles d'enseignement, des 17 salles spéciales et de la salle omnisport (triple salle) ?
5. Serait-il possible de savoir quels sont les montants effectivement dépensés pour ce projet et les frais judiciaires y relatifs ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse écrite.

Pour le Centre – les Vert libéraux

Jean-Marc Roduit